

Le pouvoir iranien doit cesser la répression, ainsi que les violations des droits humains et syndicaux

vendredi 9 mars 2018, par [CFDT](#), [CGT](#), [FSU](#), [Union syndicale Solidaires](#), [UNSA](#) (Date de rédaction antérieure : 24 janvier 2018).

Les organisations syndicales signataires de ce texte dénoncent les violations répétées des droits et des libertés en Iran, et particulièrement celles qui se sont abattues sur les personnes qui participent depuis le 28 décembre à un vaste mouvement de protestation : répression violente des manifestations et des grèves, arrestations arbitraires, usage de la torture, etc.

Ces atteintes récurrentes aux droits fondamentaux et cette répression continue des libertés indignent de nombreux syndicats dans le monde, dont ceux affiliés à la Confédération Syndicale Internationale (CSI).

Nous, syndicalistes, sommes particulièrement préoccupés par l'aspect massif de cette répression.

Fin décembre et début janvier des centaines de milliers de personnes - hommes et femmes-, dont une importante proportion de travailleurs, de chômeurs, de jeunes, d'étudiants, ont manifesté dans plus de 80 villes du pays. Elles protestaient avant tout contre la cherté de la vie, le chômage, la corruption, la discrimination envers les femmes. Ces manifestant-e-s se sont trouvé-e-s confronté-e-s à une répression de masse.

Parmi eux/elles, pourtant, se trouvait une partie de la population que le régime aimait à présenter, jusqu'alors, comme sa base populaire.

Avant même la naissance de ce mouvement, les syndicalistes étaient déjà pourchassés et emprisonnés. Car en Iran, le syndicalisme indépendant est interdit, ce qui est contraire aux normes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), dont la République islamique d'Iran est pourtant membre.

Les conditions de détention des prisonnier-e-s d'opinion et des syndicalistes sont effroyables dans les prisons de ce pays où le recours à la torture est courant.

Depuis plusieurs années, les organisations syndicales signataires de ce texte ont mené des initiatives à différents niveaux pour dénoncer ces situations inacceptables, mettre en œuvre des actions de solidarité afin d'exercer des pressions pour obtenir la libération de syndicalistes emprisonnés.

Divers syndicats européens ont protesté maintes fois contre ces atteintes, en s'adressant aux instances internationales, aux autorités iraniennes et aux gouvernements européens, ainsi que dernièrement - en ce qui concerne les syndicats français- au président Macron.

Le discours récent des autorités iraniennes laisse entendre qu'elles prévoient de réagir au soulèvement d'une manière de plus en plus impitoyable. Le ministère de l'Intérieur a déclaré que les manifestations étaient illégales et que les personnes qui continueraient d'y participer risquaient de graves sanctions. Il a menacé d'inculper les dirigeants et organisateurs de manifestations d'« inimitié à l'égard de Dieu », une infraction passible de la peine de mort.

Les organisations signataires demandent que les revendications portées par les Iraniens qui se sont exprimés dans les rues ces dernières semaines soient entendues par les autorités.

Elles exigent par ailleurs, notamment :

- la libération de toutes les personnes arrêtées pendant et après les manifestations de janvier, le nombre total d'arrestations ayant été estimé début janvier à 3 700.
- la libération des prisonniers d'opinion et des syndicalistes,
- l'interdiction effective de la torture et le respect des droits humains pour les personnes emprisonnées
- l'ouverture d'une enquête concernant les personnes mortes en prison à la suite de la répression des récentes manifestations (12 cas ont été recensés au 24 janvier)
- le respect par les autorités iraniennes des principes fondateurs de l'ONU et de l'OIT, organisations internationales dont elles sont membres.